

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 juillet 2019

Date de convocation : 27 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Guy LABARRERE, Michel LAUVAUX à Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-25 : REVISION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

M. le Maire précise au Conseil Municipal que le prestataire pour la fourniture des repas en liaison froide pour les écoles et les ALSH changera à compter du 8 juillet 2019.

En effet, suite à des multiples remarques des parents d'élèves, une enquête a été menée pour savoir s'ils souhaitaient qu'une nouvelle consultation soit lancée pour un changement éventuel de prestataire, étant précisé qu'en cas d'augmentation de tarifs, celle-ci serait répercutée sur le prix facturé aux familles. A plus de 75%, les parents ont souhaité un changement et le marché liant la Commune à La Culinaria a donc été résilié pour la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Dans le cadre de la mise en concurrence, c'est l'association St-Joseph de Nay qui a obtenu la meilleure note au regard des critères de choix définis dans le règlement de consultation.

Conformément à ce qui avait été annoncé aux parents, le prix du repas sera donc augmenté à compter de la rentrée scolaire 2019 (lundi 2 septembre 2019) pour les cantines scolaires.

M. le Maire propose une augmentation du tarif des repas des cantines scolaires comme suit :

- repas enfant (maternelle et primaire) : 3,80 € (au lieu de 2,70 €)
- repas adulte : 4,40 € (au lieu de 3,30 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTÉ le marché avec l'association ST-JOSEPH pour la fourniture de repas en liaison froide.

FIXE le prix des repas à partir du 2 septembre 2019 à 3,80 € pour les enfants et 4,40 € pour les adultes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/07/2019



et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

